



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E99634

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2025

ÉDITÉ LE

25/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 421 487 588 RCS

Siret : 421 487 588 00020

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 5419803

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE LUN2501248

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE LUN2501248

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/10/2024

Raison sociale : SARL DOUBLIER

57 RUE DE FLORANGES
BIEUZY LANVAUX
56330 PLUVIGNER

Téléphone : 02 97 56 07 73

Portable : 06 07 02 06 04

Fax :

Site Internet : www.sarl-doublier.fr/

E-mail : contact@sarl-doublier.fr

Responsabilité légale :

DOUBLIER PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/02/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/01/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	09/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	02/02/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/02/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	19/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.